

Réactions du RPCU concernant la mise en place des Maisons des Aînés, l'ajout de lits en CHSLD et la rénovation d'installations existantes

Tout d'abord, notons que les actuelles orientations du Gouvernement Legault font un lien avec une multitude de positions et de représentations qu'a mené le RPCU, depuis plusieurs années, au chapitre de l'hébergement pour les personnes en perte d'autonomie au Québec.

C'est en ce sens que le 4 décembre 2012, le Regroupement déposait, entre autres, au gouvernement de l'époque, un État de situation intitulé « **Des enjeux et des parcours difficiles pour les personnes concernées** », positions officielles renfermant des constats et solutions proposées en ce qui concerne l'hébergement sécuritaire et de qualité pour les personnes en perte d'autonomie. Ces propositions demeurent toujours appropriées nonobstant le nombre d'années s'étant écoulé depuis leur publication.

De façon prioritaire et courageuse, le gouvernement actuel doit, tout d'abord, investir les sommes nécessaires pour le maintien à domicile des personnes qui sont encore en mesure de pouvoir bénéficier de cette avenue légitime qu'est celle, de pouvoir demeurer, de façon sécuritaire, dans leur milieu de vie d'origine, le plus longtemps possible.

Avec le nombre grandissant de personnes âgées de plus de 75 ans, il faut consentir les montants essentiels et s'assurer qu'une fois attribués, aux différents partenaires et établissements concernés, ces sommes servent et demeurent aux fins pour lesquelles elles ont été prévues. Trop souvent, dans le passé, des mesures spéciales étaient votées et annoncées, en grande pompe, pour le rehaussement des soins et services à domicile alors, qu'une fois rendue à destination, ces sommes additionnelles étaient utilisées à d'autres fins et ce, principalement, en fin d'année financière.

Pour ce qui est du besoin urgent de rénover certains milieux existants et d'ajouter des places nouvelles en milieux d'hébergement, notons que l'appui à cette mesure obtiendra rapidement un accueil favorable.

Il faut, de façon accélérée, ajouter les places manquantes au chapitre des lits de soins de longue durée.

Différentes décisions retenues au cours du passé, par des décideurs ayant de courtes vues, ont malheureusement entraîné une réelle perte du nombre de lits net et ce, de façon plus marquée, dans certains territoires du Québec.

Prenons la situation de Montréal ayant supposément un nombre trop élevé de lits compte tenu de la démographie de la population s'y retrouvant. Sur le territoire de l'ancien CSSS Jeanne-Mance, pour ne nommer que cet exemple, la conversion du CHSLD Chevalier De-Lorimier construit spécifiquement en fonction d'accueillir des usagers atteints de déficits cognitifs, milieux de vie à caractère humain ayant 75 lits, fermé en 1995 et transformé en locaux devant accueillir les principales Équipes du CLSC du Plateau-Mont-Royal. Puis, quelques années plus tard, en 2007, la fermeture définitive du CHSLD Jacques-Viger, ayant pour sa part tout près de 200 lits. Nous pourrions poursuivre la liste encore, avec d'autres exemples incohérents.

Une récente décision, retient tout de même, à nouveau, notre attention, celle de vouloir modifier la mission du CHSLD Des Bâisseurs situé dans les quartiers de Bordeaux-Cartierville -Saint-Laurent alors que ce modèle, de petite unité de vie adaptée pour une clientèle atteinte de déficits cognitifs importants, attirait les regards enthousiasmés de plusieurs par ses caractéristiques avantageusement reconnues tant par les milieux universitaires que professionnels. Pourtant, cette installation d'une quinzaine d'années seulement avait bénéficié du support de sa communauté environnante et de la contribution de bienfaiteurs croyant à ce projet digne de mention. Aujourd'hui, on nous annonce que ce milieu à caractère humain sera transformé en centre de soins palliatifs étant donné les besoins criant de la population du territoire, à ce chapitre. Non pas que ces personnes en fin de vie n'ont pas besoin de milieux adaptés à leur réalité et à celle de leurs proches, bien au contraire. Cependant les personnes en grande perte d'autonomie et leurs proches impliqués ont aussi de grands besoins. Qu'avons-nous à leur offrir réellement ??? Très souvent des places temporaires et de nombreux déplacements avant de pouvoir bénéficier d'un milieu permanent et ce, malgré leurs difficultés d'adaptation observées. Plusieurs de ces usagers auront aussi, rapidement, à franchir la dernière étape de leur vie. Pouvons-nous en prendre conscience juste un instant...

En région, d'autres exemples similaires nous sont aussi rapportés.

Aujourd'hui, devant les propositions d'un nouveau gouvernement, comment accueillir, une fois de plus, un nouveau plan de match et retrouver l'espoir en l'avenir?

Comment s'assurer que les différentes mesures annoncées portent, cette fois, les fruits escomptés tout en ayant l'assurance que le fait de créer une nouvelle catégorie de milieux de vie ne viennent point semer la disparité et alourdir les différents processus de la prise en charge des personnes vulnérables sans oublier la réalité de leurs proches

qui tiennent parfois des situations à bout de bras, en devenant, les seules personnes présentent auprès d'elles, de façon continue.

Le fait de procéder à la mise en place ou à la transformation de 2,600 places à l'intérieure d'une nouvelle approche moins institutionnelle nous ravit, c'est évident.

Cependant, certains milieux d'hébergement actuels issus tant des réseaux publics, privés conventionnés et privés possèdent des approches similaires à celle que vous voulez développer et obtiennent de bons résultats tout en offrant un haut taux de satisfaction de la part des usagers et des proches. Une plus grande stabilité des ressources humaines peut également être observée dans ces milieux.

Votre préoccupation de vouloir créer cette formule de Maisons des aînés dans la totalité des régions du Québec exprime bien l'audace qui vous anime.

Il faut aussi, rapidement, investir des sommes nécessaires à la rénovation des milieux existant de type CHSLD. Plusieurs se retrouvent, depuis des années, dans un état chronique de vétusté.

En ce qui concerne la situation des usagers hébergés en CHSLD actuellement de moins de 65 ans, nous conviendrons tous que, pour la très grande majorité d'entre eux, le fait d'être hébergés avec une forte concentration d'aînés, en très grande perte d'autonomie tant physique que sur le plan cognitif, représente un défi de chaque instant. Plusieurs s'entendront pour dire que ce n'est assurément pas l'idée du siècle.

La proposition actuelle vise à regrouper cette catégorie d'usagers ayant un réel besoin d'être hébergée au sein de milieux davantage adaptés. Avec cette nouvelle orientation retenue, il faudra assurer la vigilance qui s'impose car, en région principalement, le volume restreint de ces personnes occasionnerait un déplacement parfois très éloigné de ces dernières entre le nouveau milieu proposé et la proximité de leurs proches, ce qui, entrainerait, par le fait même, d'autres genres de difficultés.

De façon à veiller à la poursuite des engagements actuels au niveau de ce plan audacieux, le RPCU propose la mise en place d'un comité aviseur sur lequel devrait se retrouver, une représentation juste et équitable de personnes ayant comme mandat de veiller à ce que les mesures annoncées puissent se poursuivent dans le temps et ce, nonobstant les changements de ministres ou bien l'arrivée au pouvoir de nouveaux gouvernements. Un état d'avancement des mesures devrait y être déposé, minimalement, une fois par année avec les facilités et difficultés rencontrées afin de pouvoir rapidement réagir.

Naturellement, ce comité aviseur devrait être formé d'experts que ce soit au niveau de l'approche préconisée mais aussi de représentants d'organismes nationaux qui représentent les usagers et les proches pour lesquels ces mesures sont mises en place. Sachez que nous croyons fermement être l'organisme national en mesure d'apporter

une contribution exemplaire dans cet élan qui viendra bousculer les façons de faire et d'Être.

Enfin, afin de poursuivre les efforts au chapitre de l'évaluation et de l'amélioration continue de la qualité des différents milieux de vie pour les personnes en perte d'autonomie, nous souhaitons que soit étendu les visites d'évaluation en présence de partenaires désignés comme elles se déroulent dans les CHSLD du Québec. Il serait de mise aussi, de s'assurer de la présence des partenaires lors des visites d'évaluation en ressources intermédiaires puisque certaines d'entre elles ont un nombre de lits tout aussi important que dans les autres types de ressources. Les usagers en perte d'autonomie doivent pouvoir bénéficier de la même rigueur prescrite et de la même vigilance peu importe le milieu de vie où ils se retrouvent hébergés.

Version du 12 novembre 2019

Marc Rochefort